



Agression de mineur en mineur

Par **tamene**, le **02/09/2016** à **02:06**

Bonjour,

Mon fils, mineur de 17 ans, a été agressé par un mineur de 16 ans. J'ai déposé plainte. Mon fils a été opéré de double fracture de la mâchoire, un oeil bleu gonflé, le médecin lui a fait un certificat de 30 jours, plein de bleus partout, il ne mange plus, il ne sort plus de sa chambre, il a perdu 6 kg en 5 jours, il est traumatisé, il a peur, il me dit : "si je sors, ils vont me faire la même chose" (bien sûr, par l'individu qui lui a volé son portable).

Donc je voulais savoir, svp, ce que l'agresseur risque ? Moi, j'ai peur, s'il sort demain, il va refaire la même chose à mon fils. Je vis dans une cité, j'ai même peur de ses copains.

Merci.

Par **Phany88888**, le **05/09/2016** à **10:21**

Bonjour,

Visiblement les blessures ont été infligé volontairement et l'ITT (Interruption Temporaire de Travail) est strictement supérieur à 8 jours (puisque le certificat médical indique 30 jours) ce qui constitue un délit. Ce sont donc les article 222-11 et 222-13 du code pénal qui s'appliquent, l'agresseur risque 3 ans de prison et 45000 euros d'amende.

Toute foi, se sera au juge de statuer en intime conviction, suivant les éléments précis du dossier (antécédent de violence pour l'agresseur, motif, si l'agression présente un caractère raciste etc...).